

Vous travaillez dans un casino?

Alors vous avez droit à une prime syndicale.

Quelles sont les conditions pour bénéficier de cette prime ?

Vous devez avoir été occupé dans le secteur durant l'année 2015 et être en ordre de cotisations.

Que faire pour recevoir la prime syndicale ?

Vous recevrez une attestation de votre employeur (il se peut que vous l'ayez déjà reçue), que vous devez transmettre à votre secrétariat CGSLB local.

Que doit figurer sur cette attestation ?

- Le cachet du secrétariat CGSLB;
- Votre numéro d'affiliation à la CGSLB ;
- La date d'affiliation + transfert éventuel depuis un autre syndicat;
- Votre numéro de compte;
- L'attestation signée.

À combien s'élève le montant de la prime syndicale?

Si prime complète : 105 euros.

Si prime partielle : 52,50 euros.

Quand la prime sera-t-elle versée ?

La prime sera versée dans les plus brefs délais à partir du moment où vous aurez remis votre attestation.

Votre Liberté Votre Voix

